

Décision n°2014.0147/DC/SBPP du 16 juillet 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du rapport « Efficacité des méthodes de mise en œuvre des recommandations médicales »

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 16 juillet 2014,
Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Le rapport « Efficacité des méthodes de mise en œuvre des recommandations médicales », ci-joint, est adopté.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de santé.

Fait le 16 juillet 2014

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé